



Traité 'Orla

Michna 10 - Chapitre 2

תְּבַלִּין,
שְׁנַיִם וְשְׁלֹשָׁה שְׁמוֹת מִמִּין אֶחָד, אוּ מִשְׁלֹשָׁה,
אֶסוּר, וּמִצְטָרְפִין.
רַבִּי שְׁמַעוֹן אוֹמֵר:
שְׁנַיִם וְשְׁלֹשָׁה שְׁמוֹת מִמִּין אֶחָד,
אוּ שְׁנֵי מִיֵּינִין מִשָּׁם אֶחָד,
אֵינָן מִצְטָרְפִין:

Les épices interdites pour 2 ou 3 causes, soit d'une même espèce, soit de plusieurs, sont interdites, et on les réunit pour équilibrer la quantité proportionnelle qui devrait les annuler. Rabbi Chimon dit : si les épices interdites par 2 ou 3 causes sont d'une seule espèce, ou si ce sont 2 espèces interdites pour une seule cause, on ne les réunit pas (et chacune s'annule proportionnellement au tout).



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions